

Mis et Thiennot : enfin la réhabilitation ?

Le comité de soutien demandant la révision du procès de Mis et Thiennot, condamnés pour un meurtre qu'ils ont toujours nié, se mobilise.



Raymond Mis et Gabriel Thiennot, lors de leur demande de révision en 1993. Photo AFP

C'est l'une des plus grandes affaires criminelles du XXe siècle... Et elle se retrouve une nouvelle fois au cœur de l'actualité, puisque le comité de soutien de Mis et Thiennot organise une manifestation aujourd'hui devant le palais de justice de Paris.

Fin février, l'avocat du comité de soutien, Me Jean-Pierre Mignard, déposait une requête en révision du procès. C'était la sixième demande depuis juin 1947, date à laquelle Raymond Mis et Gabriel Thiennot furent jugés coupables du meurtre du garde-chasse Louis Boistard, assassiné le 29 décembre 1946 à Mézières-en-Brenne. A l'époque, ils avaient avoué sous la torture après huit jours d'interrogatoire dans les locaux de la police. Ils s'étaient rétractés quinze jours plus tard. Condamnés à 15 ans de travaux forcés, les deux hommes virent cette peine confirmée à chaque procès en appel aux assises. Mais la pression conjuguée des médias et de l'opinion publique conduisit le président Coty à les gracier en 1954. Durant leurs années de détention et jusqu'à leur mort, les deux hommes n'ont jamais cessé de clamer leur innocence.

Un comité de soutien a été créé dans le but de demander la révision de leur procès. C'était il y a trente-trois ans. Gabriel Thiennot est décédé en juin 2003. Raymond Mis en septembre 2009. Mais leurs proches continuent le combat. Pour eux, l'erreur judiciaire est flagrante.

« Contradictions »

Alors, malgré cinq demandes de révision, toutes refusées, ils ne désespèrent pas de voir cette sixième demande aboutir. Il faudra sans doute attendre plusieurs mois avant l'audience. Mais le comité de soutien a déjà décidé d'occuper le terrain. Aujourd'hui seront organisées une conférence de presse puis une manifestation « pacifique et silencieuse » devant le palais de justice de Paris. La première aura lieu dans un lieu emblématique, au siège de la Ligue des

droits de l'homme. Elle sera l'occasion de présenter cette sixième requête. « L'idée est de mettre la justice devant ses propres contradictions » selon le président du comité, Léandre Boizeau. « Les tortures ne sont pas reconnues par la Chancellerie. Alors, comment prêter foi à des aveux qui avaient été recueillis sous la torture ? » ajoute l'écrivain, qui espère que cette fois, en privilégiant le fond à la forme, la demande de révision portera ses fruits.